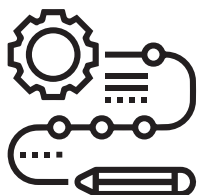




CONDITIONS DU LOGEMENT ACTUEL

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
<ul style="list-style-type: none"> J'occupe un logement indigne Ou j'occupe un logement non-décent et je vis avec un mineur 	<p>POUR UNE SITUATION DE LOGEMENT INDIGNE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Décision administrative (arrêté du Préfet, du Maire...) Ou un jugement du tribunal Ou une attestation de la CAF ou de la MSA Ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité, photos <p>POUR UNE SITUATION DE LOGEMENT NON-DÉCENT AVEC UN MINEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos Ou une copie du jugement du tribunal statuant sur l'indécence du logement Ou une attestation de la CAF ou de la MSA Ou tout autre document démontrant l'indécence du logement. Et pour les enfants mineurs : livret de famille ou acte d'état civil 	+ 105 points
<ul style="list-style-type: none"> J'occupe un logement sur-occupé et je vis avec un mineur 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de location, quittance de loyer Ou un justificatif de propriété Et pour les enfants mineurs : le livret de famille ou l'acte d'état civil 	+ 95 points
<ul style="list-style-type: none"> Je suis sans-abri Ou j'occupe un habitat de fortune 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation d'un travailleur social ou d'une association Ou un certificat de domiciliation 	+ 105 points
<ul style="list-style-type: none"> J'occupe un logement temporaire (hébergement, logement de transition) Ou je suis hébergé(e) à l'hôtel ou au camping 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation du gestionnaire Ou une attestation d'un travailleur social ou d'une association Ou un certificat de domiciliation Ou un reçu d'un hôtel ou d'un camping 	+ 105 points
<ul style="list-style-type: none"> Je suis hébergé(e) chez un tiers (parents, enfants, particulier...) 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de la personne qui héberge, d'un travailleur social ou d'une association 	+ 90 points
<ul style="list-style-type: none"> Mon loyer actuel est trop élevé 	<ul style="list-style-type: none"> Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement. 	+ 6 points
<ul style="list-style-type: none"> Mon logement actuel est inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Carte de mobilité inclusion invalidité Ou une carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif Ou une décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées Ou une décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale Ou une décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) Ou un certificat médical justifiant les besoins d'adaptation du logement 	+ 10 points
<ul style="list-style-type: none"> J'occupe un logement sous-occupé Ou j'occupe un logement sur-occupé et je ne vis pas avec un mineur 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de location, quittance de loyer Ou un justificatif de propriété Livret de famille, acte d'état civil ou tout autre document attestant de la composition du ménage 	+ 6 points



PROCÉDURES EN COURS

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
<ul style="list-style-type: none"> Je suis en procédure d'expulsion sans solution de relogement 	<ul style="list-style-type: none"> Commandement de payer Ou une assignation à comparaître Ou un jugement prononçant l'expulsion Ou un commandement de quitter les lieux 	+ 95 points
<ul style="list-style-type: none"> Mon logement est repris ou mis en vente par son propriétaire Ou j'occupe un logement non-décent et je ne vis pas avec un mineur Ou je suis propriétaire et mon logement est en vente Mon logement sera bientôt démoli 	<p>POUR UNE SITUATION DE LOGEMENT REPRIS OU MIS EN VENTE PAR SON PROPRIÉTAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lettre de congé du propriétaire Ou un jugement prononçant la résiliation du bail <p>POUR UNE SITUATION DE NON-DÉCENCE SANS MINEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos Ou une copie du jugement du tribunal statuant sur l'indécence du logement Ou une attestation de la CAF ou de la MSA Ou tout autre document démontrant l'indécence du logement Et le livret de famille, l'acte d'état civil ou tout autre document attestant de la composition du ménage <p>POUR UNE SITUATION DE VENTE D'UN LOGEMENT PAR SON PROPRIÉTAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Acte de propriété Et tout autre document justifiant de la mise en vente du bien immobilier <p>POUR UNE SITUATION D'UN LOGEMENT BIENTÔT DÉMOLI :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document administratif justifiant la démolition du logement 	+ 10 points



CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
<ul style="list-style-type: none"> Je suis en CDD ou en intérim 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de travail 	+ 3 points
<ul style="list-style-type: none"> Je sors d'une période de chômage de longue durée 	<ul style="list-style-type: none"> Carte de demandeur d'emploi Ou une attestation de situation Et tout document attestant de la reprise d'activité (attestation de formation ou contrat de travail). 	+ 95 points
<ul style="list-style-type: none"> Je suis étudiant ou apprenti Ou j'ai moins de 30 ans 	<p>POUR LES ÉTUDIANTS ET APPRENTIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Carte d'étudiant Ou un contrat de travail <p>POUR LES MOINS DE 30 ANS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document attestant de l'identité et de la régularité de séjour du demandeur ou du codemandeur (carte d'identité, passeport, titre de séjour...). 	+ 3 points
<ul style="list-style-type: none"> J'ai plus de 65 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Document attestant de l'identité et de la régularité de séjour du demandeur, du codemandeur ou d'une autre personne à charge (carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille, acte d'état civil...). 	+ 6 points
<ul style="list-style-type: none"> J'ai été victime de violences au sein de mon couple Ou je suis menacé de mariage forcé Ou j'ai été victime d'agression sexuelle Ou je suis engagé(e) dans un processus de sortie de prostitution Ou je suis reconnu(e) victime de traite humaine 	<p>POUR LES VIOLENCES FAMILIALES OU UNE MENACE DE MARIAGE FORCÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation d'urgence attestée par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou par un récépissé de dépôt de plainte <p>POUR LES AUTRES SITUATIONS (victime d'agression sexuelle, sortie de prostitution, ou victime de traite humaine) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Document établi par un travailleur social ou une association d'aide aux victimes. Les contacts utiles sont référencés sur le site Internet de la Préfecture d'Indre-et-Loire. Ou un récépissé d'une main courante Ou un récépissé de dépôt de plainte 	+ 105 points



SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE



**SITUATION
FAMILIALE ET
PROFESSIONNELLE**

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
<ul style="list-style-type: none"> J'ai changé de lieu de travail Ou mon lieu de travail est éloigné de mon logement 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de location, quittance de loyer Ou un justificatif de propriété Et document justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur (contrat de travail, attestation de l'employeur...). 	+ 10 points
<ul style="list-style-type: none"> Je divorce ou je me sépare Ou je suis parent isolé Ou des personnes à ma charge quittent mon foyer Ou je me rapproche de ma famille 	<p>POUR UNE SITUATION DE DIVORCE OU SÉPARATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel Pour les PACS : déclaration conjointe de dissolution ou mention de la dissolution dans l'acte de naissance En instance de divorce : copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales dans les conditions prévues au code de procédure civile ou, lorsque c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours <p>POUR UNE SITUATION DE PARENT ISOLÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Livret de famille ou acte d'état civil Ou un certificat médical de grossesse <p>EN CAS DE RAPPROCHEMENT FAMILIAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Attestation de dépôt de demande s'il s'agit d'un regroupement familial 	+ 10 points



**INFORMATIONS
GÉNÉRALES**

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
<ul style="list-style-type: none"> Je suis reconnu au titre du DALO 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune pièce justificative n'est demandée pour obtenir les points de cotation correspondants. 	+ 800 points
<ul style="list-style-type: none"> Je suis en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> Carte de mobilité inclusion invalidité Ou une carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif Ou une décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées Ou une décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale Ou une décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) Ou un certificat médical justifiant les besoins d'adaptation du logement 	+ 105 points
<ul style="list-style-type: none"> Je sors d'un hébergement thérapeutique 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation du gestionnaire 	+ 95 points
<ul style="list-style-type: none"> J'appartiens au 25 % des ménages ayant le moins de ressources parmi les demandeurs d'un logement sociale (1^{er} quartile) 	<p>TOUT JUSTIFICATIF DES REVENUS PERÇUS POUR TOUTES LES PERSONNES APPELÉES À VIVRE DANS LE LOGEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dernier avis d'imposition reçu ou à défaut l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu Bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur Justificatif de ressources : notification de pension de retraite ou d'invalidité, avis de paiement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, pensions alimentaires reçues... Attestation de la CAF ou de la MSA justifiant le versement de prestations sociales et familiales Avis d'attribution de bourse pour un étudiant 	+ 105 points
<ul style="list-style-type: none"> J'habite ou je travaille sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire 	<p>POUR JUSTIFIER LE FAIT QUE VOUS HABITEZ SUR LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrat de location Ou une quittance de loyer Ou un justificatif de propriété Ou une attestation de la personne qui héberge (parents, enfants ou particulier) Ou une attestation d'hébergement d'un gestionnaire Ou reçu d'un hôtel ou d'un camping Ou une attestation d'un travailleur social ou d'une association Ou un certificat de domiciliation <p>POUR JUSTIFIER LE FAIT QUE VOUS TRAVAILLEZ SUR LE TERRITOIRE DE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contrat de travail Ou une attestation de l'employeur 	+ 3 points



ANCIENNETÉ

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
• Ma demande a entre 12 et 24 mois d'ancienneté	<p>POUR ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune pièce justificative n'est requise, le critère retenu est calculé selon la date de dépôt de la demande de logement social. 	+ 3 points
• Ma demande a entre 24 et 30 mois d'ancienneté		+ 6 points
• Ma demande a plus de 30 mois d'ancienneté		+ 10 points
• Je suis déjà locataire du parc social et ma demande a entre 19 et 38 mois d'ancienneté	<p>POUR L'ANCIENNETÉ DE LA DEMANDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune pièce justificative n'est requise, le critère retenu est calculé selon la date de dépôt de la demande de logement social. 	+ 3 points
• Je suis déjà locataire du parc social et ma demande a entre 38 et 47 mois d'ancienneté		+ 6 points
• Je suis déjà locataire du parc social et ma demande à plus de 47 mois d'ancienneté		+ 10 points



TRAITEMENT
DU DOSSIER

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR ACTIVER VOS POINTS	POINTS
• Je suis déjà locataire du parc locatif social	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de location Ou une quittance de loyer 	+ 6 points
• Ma demande a été présentée entre 1 et 2 fois en commission sans proposition d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> Aucune pièce justificative n'est requise, le critère retenu est calculé à partir du nombre de passage en commission d'attribution des logements et le nombre de propositions effectuées sur votre dossier. 	+ 6 points
• Ma demande a été présentée plus de 2 fois en commission sans proposition d'attribution		+ 10 points
• J'ai refusé un logement adapté à mes besoins et à mes capacités financières		- 3 points
• J'ai effectué une fausse déclaration (présentation de faux documents, omissions répétées...)		- 10 points